

A ffiché le

DÉPARTEMENT DE LA VIENNE

MAIRIE DE SAVIGNÉ

MAIRIE DE SAVIGNÉ

- 3 AOUT 2019

Le Maire,
André RIGNAULT



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 11 JUILLET 2019**

N° 2019/0712

Effectif légal : 15

Nombre de présents : 11

Votes : Pour : 12 Contre : 0

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de votants : 12

Abstentions : 0

L'an deux mil dix-neuf, le onze juillet à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de SAVIGNÉ, légalement convoqué le 4 juillet 2019, s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur André RIGNAULT, Maire.

La séance a été publique.

Étaient présents : Mmes et MM. André RIGNAULT, Maryvonne DELAGRANGE, Jean-Claude LAFRECHOUX, Karine ANASTASI, Mickaël COLIN (arrivé à 20 h 39 mn), Michelle CAILLAUD, Bernard MARCHAND, Ginette BOUYER, Jean-Christophe ROY, Daniel SICARD, Suzie PORTEJOIE, Jacques AUGRIS, Carole BLAIN.

Étaient absents excusés : Mmes Katia GAUDIN, Catherine AMBAYE, M. Mickaël COLIN (arrivé à 20 h 39 mn, point 2 : APPROBATION DU PROCÈS VERBAL)

Pouvoirs : Mme Katia GAUDIN à M. André RIGNAULT

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

Madame Ginette BOUYER a été élue secrétaire de séance.

**PROJET ÉOLIEN « CERISOU » A SAVIGNÉ – AUTORISATION A M. LE MAIRE DE SIGNER
UNE CONVENTION DE SERVITUDES AVEC LA CEPE CERISOU**

Conformément aux dispositions des articles 432-12 du Code Pénal et L2131-11 du CGCT, Mesdames Michelle CAILLAUD et Suzie PORTEJOIE, Conseillères Municipales, quittent la salle pour ne pas participer au débat ni au vote.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet d'implantation du parc éolien « Cerisou » initié en 2013 sur le territoire de la commune de Savigné, par la Société RES. La Préfecture de la Vienne a délivré le 28 août 2018 l'autorisation d'installer et d'exploiter ce parc de huit éoliennes. En vue de cette implantation, la CEPE CERISOU, société dédiée au parc éolien prévu sur la commune de Savigné, sollicite la possibilité d'utiliser les chemins nommés ci-dessous et propose à la commune de signer une Convention de servitude techniques, d'accès, survol et de passage de câbles sur les chemins suivants :

NOM	COMMUNE	DÉPARTEMENT
Chemin rural de la Chauffière à la Seppe	SAVIGNÉ	VIENNE
Chemin rural de Savigné à Viéville	SAVIGNÉ	VIENNE
Chemin rural dit du Pont double	SAVIGNÉ	VIENNE

AR PREFECTURE

086-218602555-20190711-DEL2019_0712-DE

Reçu le 02/08/2019

22, Route de Limoges - 86400 SAVIGNÉ - Tél : 05.49.87.06.25 - Fax : 05.49.87.89.55 - savigne@departement86.fr

Affiché le

DÉPARTEMENT DE LA VIENNE

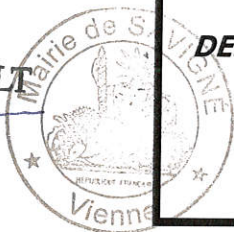
MAIRIE DE SAVIGNÉ

MAIRIE DE SAVIGNÉ

- 3 AOUT 2019

Le Maire,

André RIGNAULT



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 11 JUILLET 2019**

N° 2019/0712

Chemin rural de Colombiers à Charroux	SAVIGNÉ	VIENNE
Chemin rural de chez Chauveaux à la Claie	SAVIGNÉ	VIENNE
Chemin rural de la Martinière à la Bernardrie	SAVIGNÉ	VIENNE
Chemin rural de Brux à Charroux	SAVIGNÉ	VIENNE
Tous autres chemins ruraux de la commune utiles au projet	SAVIGNÉ	VIENNE

La signature de cette convention découle de la signature préalable d'une promesse de convention de servitudes par Mme Maryvonne DELAGRANGE, représentant la commune de Savigné en vertu de la délibération prise le 30 juillet 2015.

Le décret du 26 Août 2011 modifié en Novembre 2014 cadre les conditions de démantèlement et de remise en état du parc éolien et de ses emprises à la fin de l'exploitation du parc éolien.

Monsieur le Maire donne lecture du projet de convention. La convention aura une durée maximale de 40 ans. L'indemnité prévue est de 2 500 € (DEUX MILLE CINQ CENT EUROS) versée et indexée annuellement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, des membres présents ou représentés (12),

- ↳ autorise Monsieur le Maire à signer une convention de servitude technique, d'accès, de survol et de passage de câbles avec la CEPE CERISOU, en vue de la construction du parc éolien et de son exploitation ;
- ↳ Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce projet.

Il est précisé que le projet d'acte (accompagné d'un plan) et une note de synthèse ont été joints à la convocation.

Fait et délibéré à SAVIGNÉ, le 11 juillet 2019

Rendu exécutoire après envoi en Préfecture et affichage

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

André RIGNAULT



AR PREFECTURE

036-218602555-20190711-DEL2019_0712-DE

Reçu le 02/08/2019

22, Route de Limoges - 86400 SAVIGNÉ - Tél : 05.49.87.06.25 - Fax : 05.49.87.89.55 - savigne@departement86.fr